

Le Comité régional,

Rappelant les résolutions WHA31.47, WHA33.32, WHA34.22, WPR/RC26.R9, WPR/RC27.R11, WPR/RC32.R11, WPR/RC33.R16, WPR/RC34.R18, WHA45.33, WHA45.34, WHA46.7 et WHA46.17 ;

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur la nutrition, qui comprend à la fois le rapport présenté tous les deux ans sur la nutrition du nourrisson et du jeune enfant et la mise en oeuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et un rapport sur les suites de la Conférence internationale sur la nutrition organisée par la FAO et l'OMS ;<sup>1</sup>

Notant que, malgré les mesures prises par les Etats Membres pour améliorer la nutrition du nourrisson et du jeune enfant et la réduction encourageante de la proportion d'enfants sous-alimentés dans la Région, la prévalence de l'allaitement au sein continue de diminuer dans un certain nombre de pays et, plus particulièrement, dans de nombreuses zones urbaines ;

Reconnaissant que malgré certains progrès encourageants accomplis par les pays dans la réduction de la prévalence de l'avitaminose A, des troubles liés à une carence en iode et de l'anémie ferriprive, ces troubles demeurent des problèmes de santé publique importants dans la Région ;

Reconnaissant en outre que les régimes alimentaires inappropriés et la suralimentation posent des problèmes dans certains pays de la Région ;

Se félicitant de l'engagement des pays lors de la Conférence internationale sur la nutrition à oeuvrer pour l'atténuation et la prévention des problèmes liés à la malnutrition et au régime alimentaire ;

1. SOUSCRIT à la Déclaration mondiale et au Plan d'action pour la nutrition adoptés par la Conférence internationale sur la nutrition ;

2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) à s'efforcer d'éliminer d'ici l'an 2000 l'avitaminose A et les troubles liés à une carence en iode en tant que problèmes de santé publique ;

2) à déployer tous les efforts requis, au cours du reste de la décennie, pour réduire substantiellement la malnutrition, en particulier chez les enfants, les femmes et les personnes âgées, l'anémie ferriprive, les maladies chroniques liées au régime alimentaire, les maladies transmises par les aliments, ainsi que les obstacles, sociaux et autres, à l'allaitement au sein dans des conditions optimales ;

3) à intensifier les efforts nationaux pour améliorer la nutrition du nourrisson et du jeune enfant grâce, notamment, à des mesures appropriées pour l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ;

---

<sup>1</sup>Document WPR/RC44/9.

4) à élaborer ou à renforcer, selon le cas, des plans d'action définissant des buts nationaux en matière de nutrition et les moyens de les atteindre, conformément aux objectifs et aux grands principes directeurs énoncés dans les plans d'action adoptés par la Conférence internationale sur la nutrition, et aux buts nutritionnels de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Sommet mondial pour l'Enfance ;

5) à assurer la mise en oeuvre de plans d'action qui :

a) intègrent des objectifs de nutrition dans les politiques et programmes nationaux de développement économique et social ;

b) comprennent des mesures en matière d'alimentation et de nutrition prises dans différents secteurs par les autorités administratives à tous les niveaux, en particulier grâce aux plans de développement de district, et en collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé ;

c) soulignent les mesures à assise communautaire destinées à améliorer la nutrition, en particulier les activités durables des soins de santé primaires dans le domaine nutritionnel ;

3. PRIE le Directeur régional de soutenir les Etats Membres dans l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux pour l'amélioration de la nutrition qui insistent sur l'autoresponsabilité, l'action à assise communautaire et, le cas échéant, la participation de l'industrie alimentaire.

Septième séance, 16 septembre 1993